

# MAIRIE DE NOYERS-SAINT-MARTIN

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FÉVRIER 2023

L'An deux mil vingt-trois, le neuf février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques TEINIELLE, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Messieurs : Michel HEU, Didier PAROIELLE, Ludovic LECAT, Ghislain CLOEZ, Gérald SCIAKY, Fabien DUBOIS, Sébastien MÉNARD, Vincent SIMON, Mathieu DOUAY

Mesdames : Corinne LONGFILS et Sophie WAGNER

Absents excusés : Messieurs : Franck FOVIAUX a donné pouvoir à Corinne LONGFILS, Alain BOULANGER a donné pouvoir à Vincent SIMON, Mathieu SAINTE-BEUVE

Secrétaire de séance : Madame Corinne LONGFILS

### **OUVERTURE DE SÉANCE**

#### **DÉLIBÉRATION N° 2023/02/01 : Avis enquête publique : projet éolien de l'Européenne sur les Communes de FROISSY et NOIRÉMONT**

L'enquête publique environnementale porte sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien de huit aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur les Communes de FROISSY et NOIRÉMONT.

Le Conseil Municipal émet à la majorité (trois contre : Ghislain CLOEZ / Fabien DUBOIS / Gérald SCIAKY et une abstention Sophie WAGNER) un avis favorable pour l'implantation de ces huit éoliennes.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2023/02/03 : Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) : adhésion des Communautés de Communes du Clermontois et du Pays du Valois**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes du Clermontois, par délibération en date du 10 octobre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »

La Communauté de Communes du Pays de Valois, par délibération en date du 29 septembre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois au SE60.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2023/04/04 : Projets financiers (investissement) pour Budget Primitif 2023**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'inscrire au Budget Primitif 2023, les travaux suivants :

- \* remplacement fenêtres/volets/portes du logement de l'école
- \* remplacement châssis + porte du cabinet paramédical
- \* remplacement de la clôture de l'école uniquement si obtention d'une/des subvention(s)
- \* travaux énergétiques de l'école uniquement si obtention d'une/des subvention(s)
- \* ossuaire communal
- \* acquisition d'un tracteur et d'une fourche
- \* parcours de santé pour l'aire de jeux uniquement si obtention de la subvention
- \* réparation de la toiture de l'église
- \* travaux de désenfumage de la salle polyvalente

Questions diverses :

\* Avant de commencer la séance, Monsieur Thierry GILLES chargé de mission au SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit) est venu faire une présentation du système « Oise Vidéo-Protection ». Il s'agit d'une aide supplémentaire pour visionner nos caméras. Les gendarmes peuvent « prendre la main à distance » nuit et week-end ou faire de la relecture sur nos caméras via ce système. Le Maire est forcément prévenu lors de cette prise de main à distance. Ils peuvent également détecter si l'une de nos caméras ne fonctionne pas ou est floue. Ce système est gratuit pour chaque commune de l'Oise puisque financé par le Conseil Départemental. La convention et la délibération correspondantes pour cette adhésion seront mises au prochain Conseil Municipal

\* Monsieur TEINIELLE a donné des précisions pour la future chaufferie biomasse (matériaux utilisés) et a signalé que nous devrions sûrement passer par un emprunt. Il faudra également faire une convention avec le SE60 pour la maîtrise et l'appel d'offre pourrait être lancé en juin

\* Monsieur TEINIELLE a indiqué que les panneaux photovoltaïques sur le bâtiment communal devraient être installés cette année (la consommation sera revendue à EDF).

\* Monsieur TEINIELLE a annoncé que le dossier décarbonatation avance, l'enquête publique durera quinze jours et que l'unité d'adoucissement devrait être en fonction début 2024.

Séance levée à 20h45.

Jacques TEINIELLE

Maire

